

Avis adopté

Séance plénière du 12 mars 2024

Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?

Déclaration du groupe Familles

Les territoires ultramarins importent largement une énergie encore très carbonée, tout en étant particulièrement impactés par le dérèglement climatique et ses conséquences pour les familles qui y vivent. Les Outre-mer doivent dès lors concilier deux défis de transition et d'autonomie énergétique.

Le présent avis met en valeur les Outre-mer, pionniers dans le domaine des énergies renouvelables, en tant que sites d'expérimentation et de développement.

Le groupe Familles souligne l'importance des préconisations touchant à la mobilité et aux besoins de rénovation thermique et énergétique de l'habitat particulièrement dans le parc locatif social. La rénovation énergétique est un enjeu crucial pour les territoires d'Outre-mer. Elle permet non seulement de réduire la précarité énergétique et d'améliorer le confort des ménages, mais aussi de créer des emplois locaux et de lutter contre l'habitat indigne. Il n'en demeure pas moins que toute transition nécessite un accompagnement. La précarité énergétique étant particulièrement prononcée dans les territoires ultramarins la préconisation 13 avec l'attribution par les centres communaux d'action sociale d'un chèque énergie pour les familles plus modestes nous semble des plus pertinentes.

Enfin, l'objectif fixé aux Outre-mer d'être un laboratoire modèle pour le développement des énergies renouvelables prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'exporter le modèle et de favoriser la coopération avec d'autres territoires placés dans des conditions géographiques similaires. Il y a là un potentiel permettant un développement économique responsable, la valorisation d'un gisement d'emplois qualifiés et l'amélioration du bien-être des populations.

Le groupe Familles a adopté l'avis.